

Motion

Pour un nouveau schéma directeur cyclable

Les adhérentes et adhérents d'EVAD réunis en assemblée générale le lundi 14 octobre 2019

constatant que :

- le dernier schéma directeur cyclable adopté et publié par la collectivité date de 2004 ;
- le PDU 2012-2020, adopté en 2012, prévoyait « *pour renforcer la politique en faveur des vélos* » de réviser le schéma cyclable de 2004 afin de « *permettre de redéfinir les orientations du schéma cyclable en tenant compte des nouvelles modalités de circulation induites par la mise en service du tramway et de la LINO* » ;
- le rapport de la commission d'enquête portant sur le projet de PLUi-HD tenant compte de l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), des contributions du public et de l'association EVAD, recommande « *la révision du Schéma Cyclable 2004 pour permettre l'usage du vélo au plus grand nombre et son accompagnement par une communication incitative en partenariat avec les associations concernées* » ;
- la réponse de Dijon métropole disant qu'il y a « *nul besoin de redéfinir un nouveau schéma cyclable* », que de simples mises à jour du schéma directeur de 2004 suffisent ;
- la décision de Dijon métropole, prise à la demande de la Commission d'enquête, de revoir à la hausse l'objectif de part modale du vélo à l'horizon 2030 (fixée à 12 % au lieu de 10 %, objectif que le PDU 2012-2020 projetait d'atteindre en 2020) ;

demandent à Dijon métropole,

- de revoir sa position et de lancer rapidement, en toute transparence et en concertation avec les usagers, l'élaboration d'un nouveau schéma directeur cyclable qui contribuera à atteindre réellement ce nouvel objectif de 12 % de part modale du vélo à l'horizon 2030 ;
- d'indiquer quels sont les outils et les moyens, notamment financiers, qu'elle entend mettre en œuvre pour atteindre cet objectif, ambitieux pour notre métropole mais au combien nécessaire au regard des enjeux actuels (santé publique, qualité de l'air, climat...).

Cette motion sera adressée à M. le Président de Dijon métropole et rendue publique.